

La voix du syndicat

Bulletin du SNUipp
FSU de l'Oise

Mensuel, VS n° 355 décembre 2015

Sommaire

Pages 2 et 3 : Courrier adressé à Mme l'IEEN de Gouvieux – CR CAPD du 3/12 - CR stage du 4/12
Page 4 : CR de l'audience du 25/11
Page 5 : Stage de formation du 22/02
Page 6 : ORS et indemnités
Page 7 : Nous ne céderons pas !
Page 8 : brèves, RIS, agenda, adhésion

Dispensé de timbrage
BEAUVAIS CDIS

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

SNUipp-FSU Oise

11 rue du Morvan - BP 80831
60 008 Beauvais cedex
snu60@snuipp.fr - 60.snuipp.fr
03.44.05.02.20 - 09.83.30.02.20

Édité par la FSU Oise,
Maquette Impression - SNUipp Oise
Dir. de la Publication Denis Thomas
ISSN 1248-9972 – N° de C.P.P.A.P.
0420 S 07292

Déposé le 10.12.2015

Nous ne céderons pas !

Le SNUipp-FSU, avec la FSU, ne peut que s'inquiéter du score du Front National aux dernières élections. Depuis deux ans, nous participons, dans le cadre de VISA (Vigilances Initiatives Syndicales Antifascistes) à la déconstruction de toutes les idéologies d'extrême-droite. Nous continuerons de nous mobiliser contre ses idées, contre le racisme et en solidarité avec les migrants. Nous continuerons d'agir pour transformer l'école, le métier et la société, promouvoir le vivre ensemble et la justice sociale (voir p7).

C'est aussi dans un contexte particulier que ces élections se sont déroulées.

Quelques mois après « Charlie », les attentats de novembre raisonnent encore. Ils ont été l'écho de la barbarie et de l'intégrisme qui doit être combattu partout. Mais la réponse martiale du Président de la République avec de nouveaux bombardements en Syrie ne fera qu'aggraver la situation. Et plus généralement, c'est l'attitude des puissances occidentales à l'étranger avec les précédentes interventions en Libye, en Afghanistan, en Irak ou au Mali qui doit être interrogées.

L'état d'urgence, réducteur des libertés, doit cesser. Il ne lutte pas sur le fond contre le terrorisme et ne fait qu'ajouter la peur et la suspicion permanente. Une réaction **collective**, **solidaire** et **pacifique** doit prendre le pas sur le tout sécuritaire.

Au lendemain de ce long week-end des 13-14 novembre, il a fallu accueillir nos élèves en toute quiétude. Écouter, répondre aux questions sans forcer la parole en gardant une attention particulière pour nos plus jeunes élèves, c'est ce défi qui a été relevé par les enseignant-e-s.

La réaction du ministère témoignait d'une profonde méconnaissance du fonctionnement de nos écoles et établissements. Les directeurs-trices et équipes ne sont pas agents de sécurité ou de la circulation. C'est que le SNUipp-FSU a rappelé lors de sa rencontre avec le nouvel IA (voir p4).

Le SNUipp/FSU y a également rappelé ses positions concernant m@gistère, les APC, le temps de travail, les 108h, l'inspection individuelle et est intervenu sur la situation des titulaires remplaçants, des postes fractionnés, de l'ASH 1 et 2 (voir p5) ainsi que sur les discussions nationales autour des ORS (voir p6). En conclusion, il a rappelé son soutien à toutes les équipes face aux pressions hiérarchiques qui se sont exercées sur la circonscription de Gouvieux ou se manifestent ailleurs dans le département (voir p2-3).

Ne restons pas isolés, profitons de la campagne de Réunions d'information syndicale de mercredi 27 janvier à Beauvais, Creil et Compiègne (voir p8) pour **se retrouver**, **échanger** et **agir ensemble** !

Pierre Ripart, Secrétaire départemental

La médicalisation de l'échec scolaire

Stage de formation syndical (voir p7)

Lundi 22 février 2016 (ASH 1^{er} et 2nd degré)

Ce stage est ouvert à tous les enseignant-e-s !

Permutations 2015 : barème, statistiques, fiche de contrôle, calendrier, revendications... toutes les infos sur :

e-permutations.snuipp.fr/60

Voir le compte-rendu du stage du 4 décembre en page 3

Stop à l'infantilisation, stop à l'autoritarisme !

Il est nécessaire de faire confiance aux enseignant-e-s du 1^{er} degré !



Suite à la note de rentrée publiée par Madame l'IEN de Gouvieux, le SNUipp-FSU de l'Oise a réagi. En effet, pour le SNUipp-FSU, cette note réduit les enseignant-e-s à de simples exécutant-e-s et témoigne d'un manque de confiance envers ceux-ci.

Aujourd'hui, c'est l'avenir des circonscriptions qui est à nouveau interrogé par un rapport national rédigé par deux inspectrices générales. Rapport qui dénonce « l'inadaptation de la circonscription du 1^{er} degré » et

appelle à les remplacer par des « établissements publics... »

Derrière ce rapport, cette note de rentrée, voire le comportement d'autres IEN, c'est toute la question du mode de pilotage des circonscriptions qui est posée. Pour le SNUipp-FSU les nouvelles politiques de management, d'inspiration néolibérale ne doivent pas prendre le pas sur le nécessaire pilotage pédagogique d'une circonscription.

C'est pourquoi, le SNUipp-FSU tient à réaffirmer son soutien aux équipes de Gouvieux et d'ailleurs. Le SNUipp-FSU vous invite à l'informer de toute situation ou demande « particulière » sur vos écoles et à le contacter.

Vous trouverez ci-contre le courrier envoyé par la section de l'Oise du SNUipp-FSU :

Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale,

À l'issue de cette première période de l'année scolaire 2015-2016, nous constatons qu'un nombre non négligeable des collègues exerçant dans la circonscription de Gouvieux interpellent le SNUipp-FSU Oise pour témoigner du climat relationnel anxiogène instauré par vos communications écrites avec les écoles.

L'inflation de notes de service, 4 en un mois, au contenu discutable au regard des textes réglementaires, alimente ce ressenti. Ainsi, la note de service n°1 de six pages appelle plusieurs remarques de notre part.

Tout d'abord, son caractère exhaustif peut laisser croire que la circonscription de Gouvieux était une zone de non droit avant septembre 2015. Nos collègues ressentent un contrôle hiérarchique pesant sur toute leur sphère professionnelle alors que leurs connaissances de l'institution, de leurs droits et leurs devoirs de fonctionnaire, des aspects administratifs et pédagogiques du métier sont loin d'être nulles.

Est-il nécessaire de rappeler comme le faisait un Inspecteur d'Académie de notre département que les professeurs des écoles sont des fonctionnaires de catégorie A prenant des initiatives et pas de simples agents d'exécution ?

Est-il, par exemple, opportun d'exiger un plan exact des positions des maîtres assurant la surveillance des récréations ? Cela peut s'entendre pour des situations ciblées accidentogènes. Pour le reste, nous vous demandons de faire confiance à la responsabilité des enseignant(e)s de votre circonscription.

Est-ce indispensable de rappeler aux collègues qu'ils aient une tenue appropriée à la fonction et aux missions qu'ils exercent ? Avez-vous l'intention de dépoussiérer le « Code Soleil » ?

De plus, des inexactitudes figurent dans votre circulaire n°1 :

- Vous exigez la transmission du courrier administratif en plaçant le directeur comme maillon de la voie hiérarchique. Contrairement à ce que vous indiquez, le directeur n'est pas un supérieur hiérarchique et ses fonctions sont définies par l'article L.411-1.
- Il est demandé l'organisation du temps scolaire pour chaque classe en le justifiant par les capacités d'apprentissage des élèves. La communication de ce document n'est pas obligatoire et ceci peut faire l'objet d'un échange lors d'une inspection individuelle.
- Vous exigez que les registres d'appel soient visés par le directeur ; sur quel texte réglementaire vous appuyez-vous ? S'il est important que ce dernier soit informé des absences répétées d'un élève et si le directeur doit archiver les registres en fin d'année, c'est à l'enseignant qui prend en charge une classe d'enregistrer les absences pour chaque demi-journée, au directeur de centraliser les absences par journée et à la fin de chaque mois, c'est à ce dernier de signaler à l'IA-DASEN les élèves qui ont manqué la classe sans motif légitime ni excuse valable au moins 4 demi-journées dans le mois. Le directeur peut également prendre contact avec les services sociaux, réunir une équipe éducative, prendre contact avec le médecin scolaire, envoyer une fiche de liaison à l'IEN ou convoquer les personnes responsables de l'enfant à partir de trois demi-journées d'absence non justifiées dans le mois (Loi n°2013-108 du 31 janvier 2013) ;
- « Les titulaires remplaçants devront laisser une trace écrite du travail effectué » : la conscience professionnelle de nos collègues remplaçants ne justifie pas cette injonction d'autant plus qu'il n'y a pas de texte obligatoire. Cette demande témoigne d'un profond manque de confiance à l'égard de nos collègues.

- Concernant le tableau des 108h, nous vous rappelons qu'il n'a pas de caractère obligatoire, et vous demandons de faire à nouveau confiance aux équipes et aux enseignants. Pour beaucoup de nos collègues, directeurs-trices, adjoints ou remplaçants, les 108 heures annuelles sont largement dépassées.
- Dans le paragraphe 1.4 de la note de service correspondant à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, vous indiquez la nécessaire « synergie » des actions menées par les « municipalités dans le cadre des temps d'activités périscolaires » et celles de « l'école dans le cadre des APC ». Cette demande n'est pas réglementaire au regard du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013.

Pour ce qui est de la transmission de l'emploi du temps des classes, nous nous interrogeons sur la pertinence de cette charge supplémentaire ajoutée aux missions de nos collègues directeurs-trices et sur le caractère réglementaire de cette demande et vous demandons de bien vouloir en préciser la référence réglementaire.

La qualité du service public d'éducation passe par la reconnaissance professionnelle des enseignants en tant qu'acteurs. Les pressions et autres injonctions hiérarchiques parfois infantilisantes génèrent du stress préjudiciable à la qualité de l'enseignement et donc aux élèves.

Le SNUipp-FSU soutiendra les collègues qui subiraient des pressions et sera vigilant quant au respect des textes réglementaires.

Soyez assurée, Madame l'Inspectrice, de notre attachement au service public et laïque d'éducation.

Pierre Ripart, Secrétaire départemental du SNUipp-FSU de l'Oise



Plus de 90 stagiaires étaient réunis à la Bourse du Travail de Creil vendredi 4 décembre 2015

Permutations informatisées et droits des personnels

Retrouvez le compte rendu complet de cette journée (les interventions, les vidéos, les diaporamas) sur 60.snuipp.fr

CAPD du jeudi 3 décembre 2015

Départs en stage de formation continue :

Les inscriptions se sont déroulées du 14/09 au 11/10, les candidats avaient la possibilité de faire 3 vœux sur les 19 modules proposés. Les 242 demandes ont été classées selon le barème (AGS moins le nombre de jours de stage déjà effectués). 4 stages ont dû être annulés par manque de candidatures. En fonction des possibilités, les collègues concernés se verront proposer de rejoindre le même stage mais sur un autre lieu. En revanche, en raison d'un grand nombre de demandes, d'autres stages seront dédoublés.

Le SNUipp-FSU s'interroge sur le manque de candidats pour certains stages et sur la pertinence de l'offre. De plus, nous voyons apparaître de plus en plus de stages à public désigné et de moins en moins pour les candidatures individuelles. La nouveauté, c'est aussi des offres de formation à distance (par m@gistère). Le SNUipp-FSU a informé dès la fin de la CAPD les collègues syndiqué-e-s de leur départ ou non en FC. **Bilan** : 183 personnes partent en stage sur les 242 demandes soit 75.62%

Promotions 2015-2016 :

Le SNUipp-FSU est intervenu pour rappeler ses revendications en matière d'avancement :

- Accès à tous les enseignants à l'indice terminal du corps soit 783 ;
- Reconstruction de la grille avec l'intégration de la hors classe dans la classe normale et la création d'un échelon supplémentaire accessible à tous ainsi que le passage au rythme d'avancement le plus rapide pour tous ;

Questions diverses : voir le CR sur le site du SNUipp-FSU de l'Oise (60.snuipp.fr) :

- État du non remplacement et du nombre de ZIL bloqués sur des congés longs ;
- La liste des personnels contractuels et leur lieu d'affectation dans le département ;
- Une clarification des réunions de « Conseil Ecoles Collège » ;

Les tableaux d'avancement ci-dessous et ci-contre indiquent le barème du dernier promu

Avancement des Instituteurs

Promotion à l'échelon	Choix	Mi choix
9	x	31,333
10	x	x
11	40,206	x

Avancement des Professeurs des écoles

Promotion à l'échelon	Grand choix	Choix
5	15,000	x
6	19,000	18,375
7	23,500	22,500
8	27,000	26,500
9	32,000	33,494
10	44,894	38,500
11	52,408	49,653

Compte-rendu de l'audience syndicale avec le nouvel IA-DASEN

À sa demande le SNUipp/FSU a été reçu en audience le mercredi 25 novembre par le nouvel IA-DASEN Monsieur Crépin. Lors de cette audience étaient présents pour l'administration (M. Crépin - IA-DASEN60, M. Fontaine - IENA60, Mme Decolasse-Tomczak - secrétaire générale), pour le SNUipp/FSU (Pierre Ripart, secrétaire départemental et les secrétaires adjoints : Denis Thomas, Sophie Abraham, Serge Guyot, Catherine Méry, Sylvie Carrez)

En préambule, l'IA-DASEN fait part au SNUipp/FSU de son attachement aux relations avec les délégué-e-s des personnels (relations franches, confiance a priori, transparence, mise en application des décisions prises, « même si les positions peuvent être divergentes nous poursuivons le même objectif : celui de la réussite des élèves et le bien être des personnels »).

Le SNUipp/FSU demande des précisions sur les consignes données aux personnels des écoles suite aux attentats du 13 novembre (contrôle systématique de l'identité des personnes étrangères à l'école, contrôle visuel des sacs...). Il considère que ces préconisations placent les collègues en charge de la direction et du fonctionnement de l'école en difficulté car ils sont coincés entre les directives ministérielles et le principe de réalité. Elles ne font qu'accroître une pression déjà bien trop lourde pour les directions d'école et les équipes enseignantes qui ne pourront en appliquer systématiquement le contenu et se sentiront coupables de ne pas pouvoir le faire.

Le SNUipp/FSU rappelle qu'un-e directeur-trice d'école est avant tout un enseignant responsable d'une classe (ni un concierge, ni un gendarme) qui doit garder une relation de confiance avec les usagers de l'école. Le SNUipp/FSU précise que si des mesures de sécurité sont indispensables il faut faire attention aux dérives sécuritaires qui peuvent être anxiogènes.

Ces consignes soulèvent quelques interrogations : Est-ce le rôle des directeurs-trices, des enseignant-e-s de procéder à ce contrôle ? Qui est responsable pénalement si des actes sont commis dans une école ? Que se passe-t-il si un incident se produit dans sa classe quand le (la) directeur (trice) ou un(e) enseignant(e) est à l'accueil ? Est-ce que l'accueil à la porte de l'école peut se faire par un adulte qui n'est pas enseignant ? Faut-il fermer toutes les portes de sortie des écoles même si le portail est déjà fermé ? Quelle poursuite de ces consignes jusqu'à la fin de l'état d'urgence ?

L'IA indique que la situation est difficile partout, pas uniquement dans les écoles. Vigipirate est renforcé et chaque citoyen doit prendre ses responsabilités. Ces consignes prennent des précautions pour mettre les élèves et les enseignants en sécurité. Le(a) directeur-trice n'est pas responsable de qui entre dans l'école mais une vigilance est nécessaire pour éviter

que des individus mal intentionnés n'entrent dans l'école. Il faut rassurer les parents, les élèves mais il n'y aura pas de pression sur les directeurs-trices qui ne sauraient être tenus pour responsables. L'IA rappelle que nulle personne étrangère ne peut pénétrer dans l'école sans le contrôle des directeurs-trices.

- **Manifestation dans les écoles :** pas d'interdiction formelle. Il faut juste s'assurer de qui entre dans les écoles. Si la vérification n'est pas possible il faut reporter les actions.
- **Manifestations à l'extérieur de l'école (salle communale) :** pas d'interdiction mais il faut préciser qui est l'organisateur (commune, école...). Le Préfet a réuni tous les maires de l'Oise. Il n'interdit aucune manifestation, c'est de la responsabilité des Maires.

L'état d'urgence et Vigipirate ne se sont pas liés. Pour l'IA, il s'agit d'agir « en bon père de famille », les consignes ont leurs limites et personne ne peut prévenir tout risque. Pour l'ENA, le bon sens doit être contextualisé (ex : on ne peut pas fermer la porte de l'école si c'est la même porte que celle de la mairie). L'excès de sécurité peut engendrer l'insécurité et de l'inquiétude. Il faut faire un travail sur les représentations des craintes et des risques.

L'IA confirme que l'accueil peut être réalisé par un autre adulte que le(a) directeur(trice). En maternelle, cela peut être une ATSEM ou même parent d'élève.

Les différents points que le SNUipp/FSU a abordés lors de cette audience :

- **Les consignes nationales et départementales du SNUipp/FSU :** M@gistère, FOAD, animations pédagogiques, les Obligations Règlementaires de Service et 108h, les autorisations d'absence, le recensement des personnels grévistes.
- **L'inspection individuelle :** modalités d'information des collègues concernant la date d'inspection, durée de l'inspection, inspection des titulaires remplaçants, notes de services des IEN, délai de transmission des rapports d'inspection, prise en compte de la note dans les barèmes des opérations de carrière.
- **La situation du remplacement, des TR remplaçants (ZIL, brigades) et des personnels affectés sur postes fractionnés :** Situation des brigadiers : affectation, emploi du temps, missions, zones d'intervention, récupération des heures au-delà des 24h hebdomadaires. Situation des personnels affectés sur postes fractionnés : frais de déplacement. Spécificité des postes ZIL ASH et brigade ASH. Tableau de bord pour les ZIL.
- **L'ASH 1^{er} et 2nd degré :** situation des « ULIS école », l'accompagnement et le transport des élèves MDPH, les RASED et le fonctionnement des Pôles ressources de circonscription, le plan de formation des associations professionnelles, le taux d'échec à l'examen du CAPA-SH 2015, la circulaire DEPS, les listes d'attente en ESMS.

Toutes les interventions du SNUipp/FSU et les réponses de l'IA-DASEN sont en ligne sur <http://60.snuipp.fr>, rubrique « actu », article daté du 4/12 « compte rendu audience du 25 novembre ».

ASH : stage de formation syndicale

Pour réfléchir collectivement, le SNUipp/FSU Oise invite les collègues à participer à un stage syndical de formation sur le thème :

« Quelle évolution de l'accueil et de la scolarisation des élèves porteurs d'un handicap et/ou ayant des difficultés scolaires ? »

Attention : pour participer au stage, il faut envoyer le courrier (voir ci-contre) et l'imprimé n°5 avant le vendredi 22 janvier 2016

Ce stage s'adresse particulièrement aux PE exerçant en RASED, CLIS, SEGPA, EREA, ULIS, IMPRO... mais il est bien évidemment ouvert à tous les enseignants.

En 2014-2015, le Ministère a engagé une série de chantiers dans les domaines de l'adaptation et de la scolarisation des élèves « à besoins éducatifs particuliers ». Le bilan d'étape reste aujourd'hui mitigé. Les coupes budgétaires des années passées, l'insuffisance de formation ont entamé sévèrement les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels. Alors qu'il faudrait conforter les enseignements adaptés, comment sortir de la pression comptable imposée par l'administration ? Comment faire valoir, dans le système éducatif, la spécificité, la qualité du travail et l'importance de la place des structures, des dispositifs d'accueil et de scolarisation adaptés et des personnels qui y exercent ?

Retrouvons-nous nombreux et nombreuses pour échanger sur ces points et défendre l'avenir de nos élèves et des personnels...

Organisation de la journée de stage :

- Matin : réunion plénière avec intervention de Stanislas Morel ;
- Après-midi : deux commissions : ASH 1^{er} et 2nd degré

COMMENT PARTICIPER AU STAGE ?

☞ **Tous les collègues qui le souhaitent, syndiqué(e)s au SNUipp/FSU ou pas, titulaires ou stagiaires peuvent venir au stage.** Chaque enseignant a droit à 12 jours de stage par an !

☞ Pour cela, il faut **demandeur un congé pour formation syndicale avant le vendredi 22 janvier 2016** (voir lettre type ci-contre, à reproduire à la main de préférence) et y adjoindre un formulaire de demande d'autorisation d'absence pour activités syndicales et cocher la partie « congé pour formation syndicale » (imprimé n°5, voir sur notre site : 60.snuipp.fr).

Le courrier et l'imprimé n°5 complétés sont à transmettre à l'Inspecteur d'Académie, s/c de votre IEN, ou de votre chef d'établissement si vous exercez dans le 2nd degré par **courrier** ou par **fax** ou par **mail** (depuis l'adresse professionnelle ac-amiens.fr). En l'absence de réponse 15 jours avant la date du stage, l'autorisation d'absence est réputée accordée.

Informez-nous de votre venue par téléphone 03.44.05.02.20, mail (snu60@snuipp.fr) ou en remplissant le formulaire sur notre site.

LUNDI 22 FÉVRIER 2016

9h30 - 16h00 à CREIL

Bourse du travail, 22 rue Pelloutier

Avec la présence de Stanislas MOREL enseignant chercheur et Jérôme Fallicon, (secteur éducatif du SNUipp/FSU)*

Courrier type à joindre à l'imprimé n°5

NOM, Prénom

Fonction

Ecole ou établissement

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie

S/C de M ou Mme l'EN de

ou S/C du chef d'établissement (collègues du 2nd degré)

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le lundi 22 février 2016 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Creil à la bourse du travail, de 9h30 à 16h30.

Il est organisé par la Section Départementale du SNUipp/FSU de l'Oise, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale. Recevez, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes salutations distinguées.

A, le.....

Signature

*** Qui est Stanislas Morel ?** Ses recherches se situent dans le domaine de la sociologie de l'éducation. Ses premiers travaux portent sur l'action culturelle en milieu scolaire et les rapports entre classes populaires. Il s'est ensuite intéressé à la question de l'échec scolaire. Il a récemment été interviewé par le SNUipp/FSU pour les bulletins SNU infos « ASH » de novembre 2014. Son dernier ouvrage : « La médicalisation de l'échec scolaire », éditions la Dispute, collection enjeux scolaires, 2014.

Obligations réglementaires de services et indemnités : un point sur les discussions

Les obligations réglementaires de service (ORS) des enseignants du 1^{er} degré sont inscrites dans le décret de 2008. Depuis maintenant deux ans, le SNUipp/FSU participe aux discussions sur les métiers et les parcours professionnels (les « chantiers métiers »). Ces discussions ont permis une évolution pour certain-e-s d'enseignant-e-s : directeurs-trices d'école, enseignants spécialisés en école ou collège, en éducation prioritaire, PEMF, conseillers pédagogiques, et a été modifié pour les titulaires remplaçants, les compléments de service, l'allègement de service en REP+...

Les PE « ordinaires » : les grand-e-s oublié-e-s !

Ces discussions avaient d'ores et déjà permis de créer l'ISAE. Le SNUipp/FSU a tout de suite considéré cette indemnité insuffisante. Elle n'est pas versée à toutes et tous et ne lutte pas contre le déclasserement salarial des enseignant-e-s du 1^{er} degré. Avec le soutien de plus de 50 000 enseignant-e-s, le SNUipp exige que l'ISAE soit alignée sur celle de nos collègues du 2nd degré qui est de 1200 euros.

Pendant ce temps, les 108h explosent... et les salaires baissent...

Le ministère souhaite transcrire la circulaire 2013 sur les 108h dans le décret 2008 sur les ORS avec des modifications qui ne répondent pas aux problématiques de la charge et du temps de travail !

Le temps de travail dépasse les 44h de travail hebdomadaire, bien au delà des 27h réglementaires... Sur l'année, les 108h sont presque doublées ! À chaque fois qu'une nouveauté arrive dans les écoles (conseil école collège, PPS, Plus de maîtres que de classes, PAP, PAI, PPRE, etc.) le ministère répond : dans les 108h !

Le SNUipp-FSU continue d'exiger la fin de l'APC et la mise en libre disposition des 108h en un forfait temps.

Le ministère serait mieux inspiré de baisser le nombre d'élèves dans les classes, de développer les RASED et d'étendre le « plus de maîtres que de classes » pour travailler autrement avec les élèves, notamment en petits groupes. Tout cela nécessite des moyens.

Du côté des enseignant-e-s spécialisés... SEGPA-EREA, ULIS, ESMS, milieu pénitentiaire...

Le Ministère souhaite également revenir sur les horaires de travail et les indemnités de ces personnels. Comme pour le reste, les réponses sont bien en-deçà des revendications du SNUipp-FSU et peuvent même constituer des reculs. En l'état actuel des discussions, le SNUipp/FSU s'oppose à ce projet.

- Pour les enseignant-e-s en ESMS, le ministère veut harmoniser les ORS à 24h + 108h quel que soit le niveau de classe. Le SNUipp/FSU demande 21h + 108h !
- Pour les enseignant-e-s en milieu pénitentiaire, ce serait une régression: pour le ministère, ces personnels doivent exercer de 27h par semaine sans la possibilité de percevoir des heures de coordination et de synthèse (HCS) ;
- Pour le régime indemnitaire en SEGPA-EREA, ESMS et ULIS 2nd degré, le projet prévoit une refonte de ces indemnités avec la création d'une ISOE mais la suppression des HCS.

Ces premières propositions aboutiraient en l'état à des baisses de rémunération pour une grande partie de nos collègues et sont **inacceptables**. Le SNUipp-FSU de l'Oise organise un stage de formation syndicale **le lundi 22 février 2016 sur la problématique de la médicalisation de l'échec scolaire (voir p7)**. Nous reviendrons sur ces propositions et discuterons des modalités d'action si cela reste en l'état.

La réponse indemnitaire ne suffit pas. Les enseignant-e-s du premier degré gagnent en moyenne 20% de moins que leurs homologues des états membres de l'UE. Le rendez-vous salarial de février 2016 revêt donc une importance capitale dans la construction d'une mobilisation, large, unitaire et par la grève pour une augmentation généralisée des salaires et le dégel du point d'indice.



L'arrêt des APC : l'intérêt pédagogique des APC est très limité, à l'image de l'ensemble des dispositifs externalisés hors la classe comme des études l'ont démontré. Ces activités, dont le contenu et les finalités n'ont rien de déterminant tant pour la réussite des élèves que pour la qualité de l'enseignement, doivent être supprimées. Ce temps doit être redonné aux enseignants pour faire baisser leur charge de travail et leur permettre de mieux le faire.

ULIS

SEGPA

Animateurs Tice, sciences, référent handicap, chargé-e-s de mission,... Certaines catégories de personnels restaient délaissées des chantiers métiers. Le SNUipp/FSU a demandé à ce que ces missions soient reconnues par le ministère autant sur le volet indemnitaire qu'en allègement de service. Des précisions devront être apportées ultérieurement par le ministère. Le SNUipp/FSU reste vigilant.

Nous ne céderons pas !

l'appel unitaire signé par la FSU, le RESF, la LDH, etc.

(voir la liste complète sur le site de la FSU : fsu.fr)

Ceux qui, au nom de Daech, ont fait subir à Paris et à Saint-Denis un moment d'inhumanité absolue ne nous feront pas céder. Rien ne peut justifier ces assassinats, ici ou ailleurs. Chacune des victimes vit en nous parce que nous appartenons à la même humanité. Notre solidarité à leur égard et à l'égard de leurs familles est totale. Ce crime est immense mais c'est en continuant à vivre librement et fraternellement que notre réponse sera à la hauteur.

Nous ne sommes pas naïfs : nous savons que ces actes de terrorisme appellent des réponses à la mesure du danger qu'ils représentent. Comme nous savons que le rôle des forces de l'ordre et de la justice est essentiel pour protéger nos libertés. Mais cela ne doit pas nous empêcher de réfléchir aux réponses que notre société doit apporter à ces actes et à celles déjà mises en œuvre.

C'est la démocratie qui est mise à mal quand le Parlement est appelé à délibérer d'un jour à l'autre, sous la pression de l'émotion et les assauts de démagogie de responsables politiques qui cultivent la peur.

Après la prorogation de l'état d'urgence et l'extension des pouvoirs de police, d'autres mesures sont encore annoncées par le président de la République.

Il nous paraît essentiel de rappeler que rien ne doit nous faire sortir de l'Etat de droit et nous priver de nos libertés. L'état d'urgence ne peut devenir un état permanent et les conditions de sa mise en œuvre ne sauraient entraver la démocratie sociale, l'exercice de la citoyenneté et le débat public.

Depuis 1986, les lois accordant plus de pouvoirs aux forces de l'ordre, organisant une justice d'exception et restreignant nos libertés, au prétexte de lutter contre le terrorisme, s'empilent. L'adoption d'autres dispositifs législatifs, y compris d'ordre constitutionnel, exige de poser la question de leur efficacité et de l'atteinte supplémentaire aux libertés qu'ils constituent. Avant de modifier la loi et de conférer à l'Etat des pouvoirs accrus, il faut que celui-ci s'interroge sur ce qui n'a pas permis d'éviter une telle abomination. La réponse des autorités se veut martiale, elle n'est pas une assurance de sécurité et ne garantit en rien le respect de nos libertés.

Vouloir priver de leur nationalité jusqu'aux personnes nées françaises, c'est délivrer une nouvelle fois le message d'une France divisée. Le silence du président de la République, lors de la réunion du Parlement, sur l'indispensable engagement de l'Etat en faveur de l'égalité des droits, de la justice sociale, sur le développement des services publics, contre toutes les discriminations et contre toutes les manifestations de racisme accroît dramatiquement le sentiment d'exclusion que vit toute une partie de notre peuple. Il donne ainsi un peu plus corps à la stigmatisation croissante qui s'exerce mettant en péril notre volonté de vivre ensemble.

Nous voulons que ces dramatiques événements soient, au contraire, l'occasion de construire un autre chemin que celui qui nous est proposé. Un chemin qui refuse de désigner des boucs émissaires et qui refuse que la France soit en guerre contre elle-même. Un chemin qui donne à la paix et à l'égalité des droits toute leur place et qui s'engage en faveur d'une France solidaire, ouverte à l'autre, accueillante, libre et fraternelle.

Pour nos libertés, pour une société où la fraternité a toute sa place, nous ne céderons pas à la peur dans laquelle veulent nous faire vivre ceux et celles qui font de la mort leur raison de vivre.

Nous appelons les femmes et les hommes de ce pays à rester solidaires et à lutter contre toute forme de racisme. Nous appelons aussi à la défense des libertés car nous ferons prévaloir en toutes circonstances notre liberté d'information, d'expression, de manifestation et de réunion. Nos organisations construiront, partout en France, ces lieux qui nous permettront de débattre et nous exercerons une vigilance permanente afin que nos droits et libertés soient préservés et que nul ne soit victime de discriminations.

Nouvelles d'écoles et de circonscriptions

M@gistère : le SNUipp-FSU relance sa consigne !

En cette fin d'année, les circonscriptions viennent régulièrement auprès des écoles afin de faire un état des non inscrit-e-s à m@gistère. Le SNUipp/FSU rappelle qu'il s'oppose à la généralisation de m@gistère et soutiendra tou-te-s les collègues qui refusent de s'engager dans ce dispositif (consigne nationale). M@gistère doit être un outil au service des enseignant-e-s et ne doit être ni imposé ni contrôlé. Voir la proposition de courrier à envoyer à l'IEN sur notre site 60.snuipp.fr

Prime à la fusion d'école ?

Plusieurs écoles de la circonscription de Compiègne ont été contactées afin de les informer d'un projet de fusion. Nous tenons à alerter l'ensemble des équipes et des collectivités. La fusion d'école doit respecter un cadre réglementaire et elle entraîne quasi systématiquement une fermeture de classe. Contactez le SNUipp-FSU de l'Oise avant le groupe de travail carte scolaire de janvier 2016.

Participez aux réunions d'infos syndicales !

Carte scolaire 2016, nouveaux programmes, ORS, indemnité et salaires, actions...

Le SNUipp-FSU de l'Oise organise trois réunions d'informations syndicales (RIS) dans l'Oise :

MERCREDI 27 janvier de 14h à 17h à :

BEAUVAIS

Salle Jean Moulin, rue J. Moulin
prox école élé. J.Moulin

CREIL

Bourse du travail, rue
Pelloutier, rez-de-chaussée

COMPIÈGNE

École Philéas Lebesgue, rue
Lebesgue, 1^{er} étage

Important : ces réunions sont ouvertes à tou-te-s les collègues syndiqué-e-s et non syndiqué-e-s. Il est possible de défalquer ces 3h de RIS sur les 108h et plus particulièrement les 18h d'animation pédagogique en présentielle ou à distance (m@gistère). **C'est légal.** Vous pouvez nous informer de votre venue et nous envoyer des questions diverses.

Le SNUipp-FSU de l'Oise met à disposition des équipes et des collègues un courrier à envoyer à l'IEN de façon collective ou individuelle (voir 60.snuipp.fr)

**Se syndiquer,
c'est important !**

**Adhérer au SNUipp/FSU de l'Oise, c'est renforcer l'outil
syndical de toute la profession !**

Rendez-vous sur adherer.snuipp.fr/60

**ou compléter le bordereau encarté à cette
publication !**

Le SNUipp ne reçoit pas de subvention de l'État, il vit seulement des cotisations de ses adhérents. Ses délégué-e-s des personnels interviennent pour défendre les intérêts de toute la profession. Cela demande des moyens financiers (presse, téléphone, matériel, envois postaux) du temps pour effectuer les démarches, régler des litiges, organiser les luttes. Alors POUR la défense des droits individuels et collectifs ; POUR la transformation de l'école en étant force de propositions ; POUR une réflexion élargie aux problèmes de société, **continuez d'adhérer au SNUipp/FSU de l'Oise !**

Dates importantes

Mercredi 27 janvier	Réunions d'informations syndicales (RIS) à Beauvais, Creil et Compiègne de 14h à 17h
Judi 28 janvier	CAPD encodage points « permutations nationales » - toutes les infos sur e-permutations.snuipp.fr/60
Lundi 22 février	Stage ASH « médicalisation de l'échec scolaire », la demande doit être envoyée avant le 22 janvier



Avec la FSU,
pour le Service Public !

